

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement de l'école secondaire du Harfang tenue le mardi 28 avril 2026 en virtuel

PRÉSENCES

Beaudin, Véronique - parent	<input checked="" type="checkbox"/>
Gendron, Isabelle – parent	<input checked="" type="checkbox"/>
Rabrun, Sandra – parent	<input checked="" type="checkbox"/>
Shih, Rachid (RPC) – parent	<input checked="" type="checkbox"/>
Dufresne, Pierre – parent	<input type="checkbox"/>
Benoît, Catherine – parent	<input checked="" type="checkbox"/>
Mazo Takogne, Flavie – parent	<input type="checkbox"/>
Germain François, Myrthel - parent – représentante de la communauté	<input type="checkbox"/>
Bellefeuille, Korinne - enseignante	<input checked="" type="checkbox"/>
Bergeron, Julie – enseignante	<input checked="" type="checkbox"/>
Boulos, Pascal - enseignant	<input type="checkbox"/>
Hamelin, Samuel – enseignant	<input type="checkbox"/>
Morissette, Julien – professionnel	<input checked="" type="checkbox"/>
Harvey, Michel – professionnel	<input type="checkbox"/>
Groulx, Stéphanie – personnel de soutien	<input checked="" type="checkbox"/>
Félix Champagne – élève	<input type="checkbox"/>
Naglysha Joseph – élève	<input checked="" type="checkbox"/>

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Couture, Samuelle – gestionnaire administrative	<input checked="" type="checkbox"/>
Grégoire, Katherine - directrice adjointe Pavillon	<input type="checkbox"/>
Goyer, Josée - directrice adjointe	<input checked="" type="checkbox"/>
Huchette, François - directeur adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>

1. Ouverture de l'assemblée – constat du quorum

Le quorum est constaté par Mme Paquette.
Ouverture de l'assemblée à 19 h 00

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Mme Beaudin et SECONDÉ par Mme Bergeron que l'ordre du jour de la séance du conseil d'établissement soit adopté tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal du 27 janvier 2026

Il est PROPOSÉ par Mme Bergeron et SECONDÉ par Mme Benoit d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉ

4. Parole aux élèves

Mme Joseph, représentante des élèves, informe les membres qu'il y a beaucoup d'activités d'offertes à l'école, même si la majorité des sports sont terminés. Elle revient sur le voyage à Toronto des élèves de secondaire en 5. Elle mentionne qu'ils ont visité plusieurs endroits dont l'aquarium, les chutes du Niagara et la tour du CN. Le voyage a été très apprécié par les élèves. Ces derniers aimeraient avoir plus de sorties et voyage. Elle présente également rapidement la semaine des finissants organisé par les élèves.

5. Parole au personnel non enseignant

Mme Groulx mentionne que les galas sportif et Méritas sont en préparation de même que la soirée des toges et le bal des finissants. Elle informe les membres que deux élèves de l'école ont été invités à la finale Panquébécoise de Secondaire en spectacle. Un dans la catégorie Jeune organisateur et un dans la catégorie Jeune journaliste. M. Morissette mentionne que la fin d'année s'annonce occupée. La conseillère en formation vient tout juste de terminer avec les élèves la demande d'admission au 2 tour du collégial. Certains élèves ont reçu leur acceptation au nouveau programme Diplom'Action. L'école est au prise avec problème d'absentéisme des élèves, ce qui affecte leurs réussites. L'équipe travaille à trouver des solutions. Les élèves auront bientôt deux sondages à remplir en classe : un sur le climat scolaire et un autre sur la toxicomanie.

6. Parole aux enseignants et à la direction

Mme Bellefeuille informe les membres que les élèves qui participe à l'activité Fille active participeront bientôt à la course annuelle, soit le 5 mai et que les joueurs de football cadet participeront au premier match de la saison vendredi le 1^{er} mai.

Elle mentionne que les élèves de secondaire 2 auront bientôt leur examen d'écriture. Également, l'équipe travaille à l'organisation des activités de fin d'année qui auront lieu le 18 juin.

Concernant La Fringale, les élèves ont reçu à Pâques une poule en chocolat. Il y aura distribution de biscuits Sourire le 30 avril, une activité pour les élèves méritants.

Mme Paquette présente M. François Huchette, directeur adjoint au pavillon. M. Huchette présente rapidement son parcours professionnel aux membres.

7. Parole au comité de parents

Mme Benoit informe les membres que le comité est en préparation du Gala reconnaissance de l'action bénévole. Le comité demande aux membres de contribuer à l'aide du montant de 75 \$ dans le budget de CÉ.

IL EST PROPOSÉ par Mme Benoit et SECONDÉ par Mme Gendronde contribuer financièrement au gala.

CE-25/26-29

ADOPTÉ

8. Activités et sorties

Mme Paquette présente les activités et sorties suivantes pour approbation :

	Description des projets	Niveau	Date de la sortie	Présentation au CCEE	Présentation au CÉ
58	Blocage horaire préparation ministère	Sec. 2	16 avril 2026	11 mars 26	28 avril 26
59	Atelier sécurité financière	Sec. 5	Mars ou avril	11 mars 26	28 avril 26
60	Contenus obligatoires en sexualité	Sec. 3	Plusieurs dates mars et avril	11 mars 26	28 avril 26
61	Atelier journalistique	Arts de la scène et showbizz	24 avril 26	9 avril 26	28 avril 26
62	Match football	Cadet sec. 2 et 3	28 mai 26	9 avril 26	28 avril 26
63	Atelier sur la diffamation	Sec. 5	15 au 23 avril 26	9 avril 26	28 avril 26
64	Sortie Kayak	Plein air sec. 4	22 mai 26	9 avril 26	28 avril 26
65	Sortie Kayak et plein air	Plein air sec. 5	26 mai 26	9 avril 26	28 avril 26
66	Kayak initiation camping	Plein air sec. 3	28 mai 26	9 avril 26	28 avril 26
67	Visite du Parlement Ottawa	Sec. 4	28 mai 6	9 avril 26	28 avril 26
68	Visite CFAM	PO3 et PO4	23 avril	22 avril 26	28 avril 26
69	Chandails finissants	Sec. 5	--	22 avril 26	28 avril 26
70	Diner McDonald's Grand McDon	TSA 81	6 mai 26	--	28 avril 26
71	Atelier prévention conduite facultés affaiblies	Sec. 5	Entre le 8 et le 14 mai	5 mai 26	2 juin 26

IL EST PROPOSÉ par M. Morissette et SECONDÉ par Mme Beaudin d'adopter les sorties et activités.

CE-25/26-30

ADOPTÉ

9. Cours d'été

Mme Paquette explique sommairement le fonctionnement des cours d'été et la résolution suivante :



Le 28 avril 2026,

Sujet : Conseil d'établissement 2025-26

Résolution n° : _

Le conseil d'établissement de l'école **secondaire du Harfang**, lors de son assemblée régulière du **28 avril 2026**, a adopté la résolution numéro .

ATTENDU l'article 90 de la *Loi sur l'instruction publique* qui indique que le conseil d'établissement organise les services d'enseignement à l'extérieur du calendrier scolaire;

ATTENDU que les cours d'été sont des services d'enseignement à l'extérieur du calendrier scolaire au sens de l'article 90 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que les cours d'été de la CSSMI sont organisés dans un seul établissement pour l'ensemble de la clientèle du CSSMI.

Il est proposé par _

DE CONFIER la gestion et l'organisation des cours d'été, ainsi que le paiement de ceux-ci, aux Services éducatifs aux jeunes.

IL EST PROPOSÉ par Mme Groulx et SECONDÉ par Mme Gendron d'adopter la résolution.

CE-25/26-31

ADOPTÉ

10. Orientation pour les frais chargés aux parents

Mme Paquette présente l'encadrement suivant aux membres :

ENCADREMENT DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES QUI PEUVENT ÊTRE ASSUMÉES PAR LES PARENTS

Séance du conseil d'établissement du _____

Résolution n° _____

PRINCIPES DIRECTEURS

L'école établit les contributions financières et les listes de matériel d'usage personnel demandé dans le respect de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, de la politique sur les contributions financières qui peuvent être assumées par les parents (SEJ-08) ainsi que l'écrit de gestion associé à celle-ci (SEJ-24) du Centre de services scolaire des Mille-Îles.

Pour tous les services éducatifs et tout le matériel scolaire, l'école aura le souci de maintenir le plus bas possible, de façon globale, les frais facturés aux parents, de s'assurer de la pertinence et de la transparence de ces frais et d'établir un délai raisonnable pour le paiement de ceux-ci.

L'école ne demande aucuns frais pour le matériel qui n'appartient pas à l'élève.

À chaque fin d'année scolaire, le matériel identifié et réutilisable est retourné aux parents par l'entremise de leur enfant.

Les parents sont invités à réutiliser tout matériel en bon état ayant été récupéré l'année précédente ou les années antérieures.

L'équipe-école doit se doter d'une vision verticale du matériel réutilisable d'une année à l'autre en ce qui concerne le matériel d'usage personnel. Une attention particulière est portée quant à la quantité d'achats d'articles de même nature (cartables, souliers, etc.).

Pour les listes d'effets généraux, les parents sont informés des montants demandés pour chaque catégorie (ex. : cahier d'exercices, photocopies pour chaque matière, abonnement numérique ou abonnement à une revue). Pour chacune de ces catégories, aucune marque de produit n'est obligatoire.

En début d'année scolaire (août/septembre), une facture est acheminée aux parents pour les effets généraux.

Les parents sont informés de l'utilisation des montants d'argent demandés.

La priorisation des projets (service ou matériel) pour lesquels des contributions financières sont demandées doit être en lien avec les objectifs du projet éducatif.

Effets généraux



ABONNEMENT NUMÉRIQUE OU ABONNEMENT À UNE REVUE

Un abonnement personnel et individuel (avec un code d'accès ou un compte individuel) de l'élève à un outil numérique ou à une revue peut être facturé aux parents dans le cadre d'une utilisation pédagogique, pourvu qu'il remplace ou bonifie de manière significative le cahier d'exercices dans lequel l'élève écrit, dessine ou découpe.

Le nom de l'abonnement ou de la revue relatif au matériel didactique doit être précisé sur la facture du parent.



AGENDA

Le coût réel (coût de l'agenda moins la ristourne) est facturé aux parents, lorsqu'il est utilisé comme outil d'organisation de l'élève.



CAHIER D'EXERCICES

Annuellement, afin d'avoir une facture uniforme et équitable, chaque niveau devra déterminer la liste commune des cahiers d'exercices pour la prochaine année scolaire.

Il est entendu que chaque cahier d'exercices facturé aux parents est utilisé de façon optimale et écoresponsable.

Pour une classe multiâge, un choix distinct de cahiers d'exercices pourra être demandé par le titulaire.

Si un ou plusieurs titulaires d'un niveau ne sont pas nommés au mois de juin, la liste des cahiers d'exercices sera déterminée par l'équipe en place et sera acheminée aux parents pour les achats, et ce, dès la fin juin.



PHOTOCOPIES

Les frais de photocopies facturés aux parents sont basés sur les coûts réels de l'année précédente.

Les épreuves, les examens et les documents administratifs ne peuvent être facturés aux parents.

Le montant pour les photocopies doit correspondre au nombre de feuilles où l'enfant écrit, dessine ou découpe et doit correspondre à une utilisation réelle.



RECUEIL MAISON

Un recueil maison est constitué de matériel produit par l'enseignant ou de matériel reproductible pour lequel l'école possède une licence de reproduction. Les coûts ne doivent comprendre que les documents et photocopies dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe.

Le coût réel est facturé aux parents.

FOURNITURES SCOLAIRES

À défaut d'avoir une liste commune par niveau, les listes d'un même niveau doivent totaliser les mêmes coûts.

Chaque classe multiâge pourra avoir sa liste de fournitures scolaires distincte.

Il est suggéré aux parents d'acheter du matériel durable et de bonne qualité puisque celui-ci est utilisé quotidiennement par l'élève.

Afin de minimiser les quantités, il est possible que les parents soient sollicités en cours d'année pour réapprovisionner leur enfant relativement à certaines fournitures scolaires.

EFFETS PERSONNELS

Une liste d'effets personnels peut être demandée, selon les besoins propres à chaque niveau ou matière, dans le respect des encadrements prévus.

Certains items sont fournis par l'école, mais pourraient être achetés par les parents, par choix, pour des raisons d'hygiène (ex. : écouteurs).

Le matériel d'hygiène de base (mouchoirs, savon, etc.) doit être fourni par l'école. Le parent peut fournir, sur une base volontaire, d'autres items à son enfant.

ACTIVITÉS / SORTIES / VOYAGES SCOLAIRES

Les activités, sorties ou voyages scolaires se déroulent pendant les heures de classe, sous la supervision du personnel de l'école, et s'adressent à l'ensemble des élèves d'un groupe ou d'un niveau ou d'un programme (participation obligatoire).

Le coût réel est facturé aux parents des élèves concernés, mais ne peut pas inclure un montant pour la surveillance des élèves ni pour la libération du personnel.

La proposition de la programmation des activités, sorties ou voyages scolaires, par niveau, présentée au conseil d'établissement comprend :

- ✓ Le nom de l'activité, de la sortie ou du voyage scolaire;
- ✓ Le lieu et la date;
- ✓ L'horaire de départ et de retour;
- ✓ Le coût par élève ventilé selon le coût du transport et le coût de l'activité;
- ✓ Les liens avec le Programme de formation de l'école québécoise.

Cette programmation doit être présentée au conseil d'établissement à raison de 3 fois par année, soit en octobre-novembre, janvier-février et juin.

ACTIVITÉS / SORTIES / VOYAGES EXTRASCOLAIRES (PARASCOLAIRES)

Les activités, sorties et voyages extrascolaires se déroulent généralement à l'extérieur des heures de classe.

Les participants sont des élèves volontaires. Les services éducatifs se poursuivent pour les élèves qui n'y participent pas.

La supervision peut se faire par du personnel de l'école ou non.

Le coût réel est facturé aux parents des élèves concernés et peut inclure les frais pour la surveillance des élèves et pour la libération du personnel.

La proposition de la programmation des activités, sorties ou voyages extrascolaires, par niveau, présentée au conseil d'établissement comprend :

- ✓ Le nom de l'activité, de la sortie ou du voyage extrascolaire;
- ✓ Le lieu et la date;
- ✓ L'horaire de départ et de retour;
- ✓ Le coût par élève ventilé selon le coût du transport et le coût de l'activité;

Cette programmation doit être présentée au conseil d'établissement à raison de 3 fois par année, soit en octobre-novembre, janvier-février et juin.

VOYAGES

Les voyages doivent être organisés en conformité avec les consignes d'organisation des voyages du CSSMI.

Le montant maximal pour les voyages dans le cadre d'un cours, d'une formation ou de l'enrichissement de celle-ci est de 1500 \$, excluant les frais pour les repas ou les activités spéciales.

Le nombre de participants doit correspondre à 95 % des élèves visés pour que le voyage puisse se réaliser.

SURVEILLANCE DU MIDI (SI APPLICABLE)

Les coûts facturés aux parents pour la surveillance du midi sont utilisés pour l'encadrement et le matériel de l'ensemble des élèves à l'heure du dîner.

IL EST PROPOSÉ par Mme Benoît et SECONDÉ par Mme Bellefeuille d'adopter les principes d'encadrement.

ADOPTÉ

CE-25/26-32

11. Critères de sélection d'une direction d'école

Mme Paquette présente les critères de l'année dernière. Les membres discutent des critères et apportent de légères modifications à la formulation.

IL EST PROPOSÉ par Mme Rabrun et SECONDÉ par Mme Beaudoin d'adopter les critères de sélection.

ADOPTÉ

CE-25/26-33

L'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée EST PROPOSÉE par Mme Gendron et SECONDÉE par Mme Beaudoin.

CE-25/26-34

Levée de l'assemblée à 19h38.

France Paquette
Directrice